

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 12 février 2019 à 19h30

Membres en exercice : 15
Présents : 13
Absents : 2
Pouvoirs : 2
Votants : 15

Le Conseil Municipal de la Commune de MALVALETTE s'est réuni le mardi 12 février 2019 à 19h30 sous la présidence de Monsieur Jean Philippe MONTAGNON, Maire.

- **ORIENTATIONS BUDGETAIRES :**

- Les investissements : Salle socio-culturelle : DSIL et DETR 2019 + contrat de ruralité

Monsieur Le Maire présente le rapport de la Commission d'Appels d'Offres du vendredi 8 février 2019 concernant le projet de salle socio-culturelle. Les offres sont supérieures aux prévisions de l'architecte. Voici le détail des estimations en comparaison aux offres les plus basses:

- Lot n°1 terrassement : estimatif 170 825 € / offre 113 730.50 €.
- Lot n°1 variante réserve incendie : estimatif 45 000€ / offre 24 600 €.
- Lot n° 2 Maçonnerie : estimatif 271 800.32 € / offre 261 278.06 €
- Lot n° 3 Etanchéité : estimatif 81 241.96 € / offre 56 910 €
- Lot n°4 : Menuiseries extérieures : estimatif 97 980 € / offre 57 375 €
- Lot n° 5 Platerie / peinture : estimatif 55 834.10 € / offre 46 751.40 €.
- Lot n°6 Bordage bois : estimatif 23 678 / offre 25 418€.
- Lot n°7 Menuiserie intérieure : estimatif 25 327 € / offre 32 895.49 €.
- Lot n° 8 Sol : estimatif 10 865.60 / offre 13 640 €
- Lot n°9 Serrurerie : estimatif 114 382 € / offre 172 532.40 €
- Lot n° 10 Plomberie - chauffage - ventilation : estimatif 96 130 € / offre 128 707 €.
- Lot n° 11 Electricité estimatif 39 178 € / offre 40 821€.
- Lot n° 12 Revêtement de surface : estimatif 74 929.60 € / offre : 66 976 €.
- Lot n° 13 Plantations / mobilier : estimatif 67 585.90 € / offre 66 896.20 €

L'estimation du projet est de 1 174 757.48 € HT et les offres atteignent un montant de 1 108 531. 42 € HT. Le projet de l'architecte dépasse largement le budget initial de la commune qui s'élève à 812 000 € HT. La commune fait face à une diminution de ses dotations à raison de 25 % et à une augmentation du cours des matériaux. Le conseil municipal décide de provoquer des rencontres avec l'architecte et avec Madame la Sous-préfète d'Yssingaux. Le projet sera sûrement modifié mais le conseil municipal souhaite tout de même faire la demande de DSIL et DETR 2019. Une rencontre sera programmée avec la Sous-Préfète d'Yssingaux et le président de la CC.MVR.

Le Conseil municipal a donc décidé de solliciter l'attribution des fonds d'Etat au titre de la D.E.T.R et du D.S.I.L 2019 **pour la tranche n° 2** pour un montant de **275 752 euros** concernant le projet de salle d'activités. Les travaux seront financés par les fonds d'Etat, de la Région, du Département et de la Commune de Malvalette comme suit :

✓ D.E.T.R et/ou D.S.I.L 2019	275 752 €
✓ Contrat Ambition Région	104 577 €
✓ Département 43.11	52 288 €
✓ Fonds propres de la commune:	121 884 €

Soit un total pour la tranche n° 2 de : 540 771 € HT

Vote : unanimité

➤ **La voirie 2019**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux de voirie devront être réalisés en 2019. Pour ces travaux de voirie qui seront prévus au budget de 2019, le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) 2019.

Ces travaux d'un montant total de **47 530.50 € HT**, prévus pour avril 2019, concernent :

- ✓ Hameau de « Bruailles » pour un montant de **35 361.50 € HT**
- ✓ Hameau « Mayol-chemin » pour un montant de **12 169 € HT**

Le Conseil municipal a donc décidé de solliciter l'attribution de la D.E.T.R 2019 pour un montant 23 765.25 euros concernant le programme de voirie 2019. Les travaux seront financés par les fonds d'Etat et les fonds propres de la Commune comme suit :

□ D.E.T.R 2019	27 765.25 €
□ AUTOFINANCEMENT	27 765.25 €.

Vote : unanimité

De plus, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux d'aménagements sont prévus à Mayol et dans le Bourg de Malvalette, ils sont en attente depuis plus d'un an faute de moyens financiers. Ces aménagements deviennent indispensables, le montant total est de **12 207 € HT**, ils sont prévus pour avril 2019 dont voici le détail :

- Hameau « Le Bourg – aménagement devant le centre technique municipal » pour un montant de 7 243 € HT
- Hameau « Mayol – aménagement parking » pour un montant de 4 964 € HT

Le Conseil municipal a donc décidé de solliciter l'attribution de fonds d'Etat au titre de la D .E.T.R 2019 pour un montant de **6 103.50 €** concernant les aménagements de Bourg et de village 2019. Les travaux seront financés par les fonds d'Etat et les fonds propres de la Commune comme suit :

□ D.E.T.R 2019	6 103.50€
□ AUTOFINANCEMENT	6 103.50 €.

Vote : unanimité

- **Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)**

- Actualisation : ce plan permet d'assurer la protection foncière des voies et des chemins ruraux

Le conseil départemental a décidé de réviser le PDIPR afin de favoriser la découverte des paysages Alt ligériens et de promouvoir l'activité de la randonnée pédestre, il fournit un plan des circuits.

Vote : unanimité

- **CRÉATION ET NUMEROTATION DES RUES**

- Groupe de travail
Question de sécurité, livraison à domicile, déploiement de la fibre

Une réunion est programmée le mercredi 20 février à 19h30 en mairie afin de nommer les noms des rues.

- **PERSONNEL COMMUNAL ADMINISTRATIF**

- Télétravail

Le conseil municipal est d'accord pour expérimenter le télétravail à raison d'une journée par semaine. Une charte et une convention seront présentées lors du prochain conseil municipal.

- **SATEA (Service d'Assistance Technique pour l'Assainissement)**

- Convention

La baisse des aides de l'Agence de l'eau dont bénéficie le département pour la mise en œuvre de cette mission, conjuguée au contexte de contraintes budgétaires, a récemment justifié une réévaluation des conditions tarifaires. Ainsi, la commission permanente du conseil départemental a voté les tarifs suivants :

- Pour l'année 2019 le montant est de 631.40 €.
- Pour l'année 2020 la prévision est de 902 €.

Vote : unanimité

- **DECLASSEMENTS DOMAINE PUBLIC**

- Habitants du Bourg : Monsieur CONSTANDAS et Monsieur CROZIER

Monsieur Le Maire rappelle les demandes d'acquisitions de délaissés de voirie de la part des habitants du Bourg Monsieur CONSTANDAS et Monsieur CROZIER. Le conseil municipal constate la désaffectation des biens sis Le Bourg – A 2870, A 2872 et A 2873 et décide du déclassement de ces parcelles du domaine

public communal et leurs intégrations dans le domaine privé communal. Il autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération et notamment les cessions des parcelles.

Vote : unanimité

- **COMPTABILITÉ**

- Factures d'investissement : Reste à réaliser 2018

Deux factures concernant la salle socio-culturelle sont en attente de paiement : une facture concernant la publication du marché pour 420.85 € TTC et une facture concernant les honoraires pour un montant de 23 760 € TTC. Le conseil municipal vote l'ouverture des crédits au chapitre 23 article 2313 opération 101 pour un montant de 24 180,85 € TTC, autorise Monsieur le Maire à ordonner les dépenses d'investissement en 2019 dans la limite du quart de celles inscrites en 2018 en attendant le vote du budget 2019.

Vote : unanimité

- **SCOLARITÉ**

- Demande de la part de l'école maternelle d'Aurec-Sur-Loire pour un voyage à Apinac.

Une demande de subvention pour un voyage scolaire a été reçue en mairie de la part de l'école publique maternelle d'Aurec-Sur-Loire concernant une classe découverte à Apinac (tarif 92 €), deux élèves de la commune sont concernés. Le Conseil Municipal décide d'allouer la règle habituelle d'octroi de subventions à savoir 30% du prix du voyage plafonné à 40 euros par élève. La subvention sera versée directement à l'école soit un total de 55.20 €.

Vote : unanimité

- **PETIT PATRIMOINE**

- Reconstruction du four à pain de Clavières par les habitants du hameau et avec des matériaux récupérés après déconstruction du bâtiment « la colonie »

Cette reconstruction concerne un bien de section. Une demande de subvention sera effectuée auprès de la CC.MVR au titre du « petit patrimoine ».

Vote : unanimité

- **QUESTIONS DIVERSES**

- Chapelle de Bruailles : demande de subvention (TEOM)

C'est un bien privé, la demande de subvention est refusée.

- Préparation journée nettoyage commune

La journée est prévue le samedi 30 mars 2019.

- Clavières : Des trous sur la chaussée se sont accentués et le remblai n'a toujours pas été déversé sur le parking.
- Un élu demande le choix de l'emplacement des containers pour Mayol.
- Des chevaux marron sont en divagation sur la départementale dans Le Bourg vers chez M. CROZIER.
- Des courriers et des affiches seront préparés concernant la divagation et les déjections de chiens.
- Une élue précise que des odeurs s'échappent de la lagune de Clavières.
- Le déneigement est très satisfaisant sur l'ensemble de la commune.

Secrétaire de séance : Madame Ghislaine PANAZZA

Séance levée à 22h00.